



## **« La vérité des chiffres » : des intentions sans moyens !**

Le 19 janvier 2009, Madame Roselyne Bachelot a rappelé, au Sénat, le cadre légal de la filière de médecine générale. La loi HPST « programme chaque année pendant quatre ans la nomination de 20 professeurs, de 30 maîtres de conférence et de 50 chefs de clinique des universités ». La mise en place de la filière en médecine générale est une de mes priorités a-t-elle confirmé une nouvelle fois.

Madame Valérie Pécresse a réaffirmé (paru au JO le 22/12/2009) son intention d'appliquer avec célérité les dispositions de l'article 47 de la loi hôpital, patients, santé, territoires (HPST).

**Le SNEMG s'associe à ces propos mais constate sur le terrain que les actes ne sont pas au niveau des intentions !**

Pour gérer plus de 6000 étudiants en DES de médecine Générale, seulement 10 titulaires de médecine générale ont été nommés alors que 38 candidats avaient été déclarés aptes. Nous sommes loin des 20 par an annoncés. Pendant ce temps, chaque année, plus de 300 titulaires sont nommés dans les autres disciplines qui comptent plus de 5500 titulaires.

**Nous demandons la titularisation des 28 candidats déclarés aptes par la commission nationale d'intégration. Nous demandons également de connaître les procédures de dépôt des dossiers pour les nouvelles candidatures.**

17 (et non 23) chefs de clinique ont été nommés pour 2000 étudiants, ratio de nominations 50 fois inférieur aux autres disciplines. Où sont les 50 postes par an de la loi ? Pour faire face aux besoins d'encadrement des plus de 6000 internes qui nécessitent plusieurs centaines d'enseignants, 14 nouveaux postes (et non 27) d'enseignants associés à mi-temps ont été créés pour toute la France.

La priorité est elle réellement dans la mise en place de la filière de médecine générale comme on nous l'affirme? Où est le respect de l'esprit et de la lettre de la loi HPST ?

**Mesdames les ministres, les enseignants de médecine générale vous ont soutenues mais sont épuisés d'attendre, au delà des paroles, des actes indispensables à la mise en place réelle de la filière.**

**Ne ratez pas le tournant de l'histoire esquissé dans la loi HPST mais encore loin d'être concrétisé ! Pendant ce temps, faute de relève en l'absence de projet professionnel en médecine générale à l'université, les territoires continuent à se dépeupler de leurs médecins généralistes.**

Pour le bureau du SNEMG  
Dr Sébastien Leruste, Président

Contact presse : Dr Sébastien Leruste - 06 13 37 30 86 - [s.leruste@snemg.fr](mailto:s.leruste@snemg.fr)